



**Appropriation
des ODD**
par les acteurs
non étatiques
français



1^{er} réseau d'acteurs
du développement
durable





Préface

de **Bettina Laville**, Présidente du Comité 21

On peut lire ce rapport comme le deuxième publié par le Comité 21, trois ans après l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), mais surtout comme celui qui dresse un tableau de leur appropriation par les acteurs non étatiques deux ans avant la première grande évaluation par l'ONU, en 2020, au tiers du parcours. À ce moment, l'appropriation devra être accomplie, afin que tous se consacrent à la réalisation effective des objectifs dans les dix années suivantes. Or, nous savons que, dans tous les exercices de longue durée, le retard pris au début ne se rattrape que difficilement. C'est dire l'importance de l'« ordre de marche » actuel.

Ce qui est frappant cette année, c'est **le contraste entre l'esprit des ODD, et l'état actuel du monde**. Rappelons-nous les mots du secrétaire général des Nations Unies lors de la conférence internationale d'Addis-Abeba en 2015 sur le financement du développement qui concluait sur l'Agenda 2030 : **« Le Programme d'action d'Addis-Abeba est une étape importante dans l'édification d'un monde de prospérité et de dignité pour tous. Il revitalise le partenariat mondial pour le développement, établit une base solide pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et trace la voie pour toutes les parties prenantes dans les investissements intelligents en faveur des populations et la planète où ils sont nécessaires, quand ils sont nécessaires et à l'échelle où ils sont nécessaires »**. Or, trois ans plus tard, le monde a accentué sa dimension de « Capharnaüm » pour reprendre le titre d'un film récent qui réactualise les dénonciations de Victor Hugo dans « Les Misérables ». Le Traité de Paris dénoncé par la première puissance mondiale et le deuxième pollueur de la Planète, un autre traité œuvrant pour la non-prolifération nucléaire également dénoncé par ce même pays, une Europe qui peine à maintenir l'unité et ses régimes démocratiques, une guerre de Syrie ayant totalement déstabilisé le Moyen Orient, le terrorisme, 124 millions d'humains de 51 pays, surtout d'Afrique et du Moyen-Orient touchés par les famines, des réfugiés de plus en plus nombreux, la diminution galopante de la biodiversité, et la grande difficulté à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre... Même un pays pacifique comme la Suède, réputée championne du développement durable, expédie une plaquette « En cas de crise ou de guerre » à 4,8 millions de foyers suédois !

Faut-il pour autant baisser les bras et considérer que la partie est perdue ? Non ! Cette situation doit au contraire **mobiliser tous les acteurs engagés**, car les forces du « bien vivre » sont aussi puissantes que celles de la destruction. Et la jeunesse du monde se retrouve dans des actions de solidarité et de justice. **C'est pourquoi les ODD doivent être déclinés comme la « face lumineuse de la mondialisation »**. Et la feuille de route jalousement respectée, comme un talisman de paix.

“ Les ODD doivent être déclinés comme la « face lumineuse de la mondialisation ». Et la feuille de route jalousement respectée, comme un talisman de paix. ”

En France, la mobilisation de l'État, grâce aux efforts du CGDD et de l'AFD, a fait taire ceux qui s'inquiétaient de la non appropriation étatique de l'Agenda 2030. Nous avons maintenant une feuille de route pour notre pays, un comité interministériel, des organes de concertation et de suivi, la construction d'indicateurs. Il reste pour l'Union Européenne à mobiliser le prochain parlement et la future commission afin que les ODD deviennent le guide et la référence de leurs actions.

Enfin, les ODD examinés lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), en juillet 2018, sont essentiels, car ils concernent la biodiversité terrestre, à savoir la nature menacée (ODD 15), l'eau, dont la pénurie à venir est un danger crucial pour l'humanité et la biosphère (ODD 6), l'énergie, dont la fourniture adéquate conditionne à la fois le développement de nombreux pays et la maîtrise du réchauffement climatique (ODD 7), les villes, défis de l'humanité du 21^{ème} siècle (ODD 11), les modes de production et de consommation, par lesquels on évalue la volonté des peuples à se défaire des injonctions du consumérisme, ou de s'armer contre la pauvreté (ODD 12), et bien sûr l'ODD 17, qui est examiné tous les ans, puisqu'il conditionne les partenariats et les moyens de mise en œuvre au service de l'Agenda 2030.

Le Comité 21, dans sa vocation de promotion d'acteurs différents, qu'il assume depuis plus de 20 ans, milite pour que les acteurs non étatiques, fassent connaitre, déclinent et mettent en œuvre les ODD : ce sont eux les aiguillons de l'Agenda de paix que continue de prôner l'ONU. Ce sont eux qui produisent le bien commun, qui est le fil rouge entre tous les ODD ; c'est pourquoi nous publions ce second rapport, par lequel on mesurera à la fois l'ampleur des initiatives, et le chemin qu'il reste à accomplir. **Que toutes les « parties » qui ont contribué, de façon enthousiaste à ce rapport soient remerciées,** particulièrement les organisations qui ont copiloté l'élaboration de ce rapport, à savoir 4D, le CERDD, CFE-CGC, CliMates, Cités Unies France, Coordination Sud, ENERGIES 2050, la FAGE, la Fonda, FSC, Global Compact France, l'IDDRI, PFE, pS-Eau, le RAMEAU, l'UNIOPSS, et Vivapolis ; ainsi que les partenaires financiers qui nous ont permis de le concrétiser : la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence Française pour la Biodiversité, le Commissariat Général pour le Développement Durable du Ministère de la Transition écologique et solidaire, Véolia, La Poste et la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, la présidente du Comité 21 salue l'engagement passionné et rigoureux de l'équipe du Comité 21 sur ce travail très exigeant, particulièrement, bien sûr, Sarah Schönfeld, assistée de Joëlle Valleray que je remercie particulièrement.





Synthèse du rapport par le Comité 21

Le rapport « Appropriation des ODD par les acteurs non-étatiques 2018 » se situe dans deux perspectives : la préparation du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2018, en tant que complément au rapport officiel de la France, et l'élaboration de la « Feuille de route nationale » décidée par le CICID du 8 février et précisée par le comité de pilotage du 26 avril.

Le rapport 2017 : une appropriation encore limitée

Début 2017, le Comité 21 a pris l'initiative de proposer à ses adhérents et à d'autres partenaires non-étatiques de mesurer collectivement le degré d'appropriation des ODD, 18 mois après leur adoption en septembre 2015. Avant tout, il s'agissait de sensibiliser au sujet, d'amorcer la mobilisation des acteurs de la société civile pour les inciter à travailler ensemble au sein de partenariats et coalitions dans l'esprit de l'ODD 17, et de dessiner les contours d'une assise doctrinale des ODD, susceptible de permettre leur acculturation dans la société française.

Sur la base d'une cinquantaine de contributions d'organisations volontaires, cette première édition du rapport faisait un constat général mitigé : une connaissance des ODD encore modeste, lacunaire, cantonnée à un groupe d'initiés, du fait de leur caractère récent et complexe, mais contrebalancée par des initiatives nombreuses, notamment des entreprises et des territoires, et une réelle évolution de la prise de conscience des acteurs français sur certains ODD en particulier.

Les acteurs français maintenant en ordre de marche

Cette évolution s'est manifestement accélérée entre les deux FPHN, de juillet 2017 à aujourd'hui, tant au niveau des pouvoirs publics que des acteurs de la société civile.

Au niveau de l'État, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 a décidé du nouveau cadre politique de mise en œuvre de l'Agenda 2030 :

- Élaboration d'une « Feuille de route nationale de mise en œuvre des ODD », pilotée par la Déléguée interministérielle au développement durable, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes ;
- Création d'un comité de pilotage interministériel, pour poser les bases de la future « Stratégie française 2020-2030 de développement durable » ;
- Mise en cohérence des indicateurs de performance budgétaires avec les ODD ;
- Intégration de l'Agenda 2030 dans la construction de la loi ;
- Redéfinition de la politique de coopération internationale.

Ces décisions répondaient à plusieurs rapports de différents acteurs¹ souhaitant une « impulsion politique forte » pour mettre en œuvre les ODD.

1. Y compris au sein de l'État : Rapport du CGEDD (MH Aubert, P Bellec, G Besse), décembre 2017.

« Finalement, il s'agit de savoir si les comportements et les pratiques des acteurs non-étatiques ont été, directement ou indirectement, modifiés par les ODD, et comment. »

Au niveau des acteurs non-étatiques, une dynamique parallèle à celle de l'État s'est traduite par de nombreuses notes et rapports d'associations et de réseaux, qui, de plus, ont considérablement élargi le spectre traditionnel des enjeux environnementaux aux enjeux socio-économiques et de solidarité internationale². Tant à l'échelle nationale qu'européenne, ces rapports soulignent notamment la nécessité d'une meilleure cohérence des politiques publiques (cible 17.14), de mise en place d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation (cible 17.18), de co-construction de la feuille de route avec la société civile (cible 17.17), d'intégration des « Nouveaux indicateurs de richesse » dans l'élaboration du budget (cible 17.19), de facilitation de l'acculturation des ODD et de la citoyenneté écologique dans la société française, de développement de la recherche et de la prospective.

Il faut aussi mentionner les très nombreuses initiatives de certaines entreprises et collectivités territoriales pionnières pour intégrer la problématique des ODD dans leurs stratégies et leurs pratiques, au-delà d'une simple actualisation du reporting, et en essayant de relier politiques publiques, analyse de matérialité, ou encore stratégie RSE aux ODD.

Le rapport 2018 : une approche originale

Même si le constat mitigé de l'appropriation des ODD fait lors de la première édition du rapport est sans doute peu contestable, il convient d'être relativisé compte-tenu du trop petit nombre de réponses sur certains ODD. C'est pourquoi il a semblé indispensable, sans prétendre à l'exhaustivité, d'élargir pour cette deuxième parution, le nombre d'acteurs contributeurs et les enjeux à prendre en compte.

D'autre part, la question posée par le Comité 21 à ses partenaires a été précisée : au-delà des considérations générales sur la connaissance et l'acculturation des ODD, il s'agissait d'évaluer si et comment les acteurs français s'emparent de l'outil « Agenda 2030 » et de voir dans quelle mesure ils l'utilisent dans deux sens complémentaires :

- **Sens « de l'organisation vers les ODD »** : savoir si une réflexion et une analyse ont été, sont ou seront menées pour évaluer l'impact de l'activité de l'organisation à l'atteinte des ODD (avec une analyse fine sur les cibles et les indicateurs) ;
- **Sens « des ODD vers l'organisation »** : savoir si l'Agenda 2030 a été, est ou sera considéré et utilisé comme un outil servant à questionner et redéfinir l'ambition des stratégies développement durable, de la RSE, des politiques publiques ou de l'engagement sociétal des organisations.

Finalement, il s'agit de savoir si les comportements et les pratiques des acteurs non-étatiques ont été, directement ou indirectement, modifiés par les ODD et comment ? Cette proposition est amenée à être vérifiée, à travers le tamis des deux significations du terme « appropriation » :

- **Un sens comportemental** (« action de s'approprier quelque chose »), c'est-à-dire la reconnaissance d'un consensus social autour de l'objectif de transformation défini par la communauté internationale : c'est l'objet de la partie 1 du rapport, par type d'acteurs.
- **Et un sens pratique** (« action d'approprier (d'accorder) quelque chose à quelque chose d'autre », en l'occurrence la bonne concordance des activités socio-économiques de la société civile avec les ODD : c'est l'objet de la partie 2 relative aux six ODD thématiques, correspondant aux six ODD passés cette année en revue par le FPHN.

L'appropriation par les comportements

Pour estimer l'appropriation des acteurs non-étatiques au niveau de leur appréhension sensible, sociale et comportementale de l'Agenda 2030, une approche « par type d'acteurs » s'avère sans doute plus riche d'enseignements qu'une approche par catégorie d'ODD, plutôt adaptée pour en évaluer les résultats pratiques : c'est pourquoi elle a été choisie pour cette première partie. Elle permet aussi et surtout de révéler leurs points communs et de dessiner les voies de leur mobilisation collective et des partenariats subséquents.

2. On peut citer : les nombreuses notes de l'IDDRI ; la note conjointe 4D/Coordination Sud/WEFC « La mise en œuvre des ODD, une politique indispensable pour renforcer l'action climatique », décembre 2017 ; le rapport du Comité 21, en partenariat avec France Stratégie « ODD : un Agenda pour 2030 », mars 2018 ; l'Université de prospective de la FONDA sur les ODD, mars 2018 ; le guide citoyen d'ÉNERGIES 2050 avec le soutien de la région PACA, « Les Objectifs De Développement Durable, Guide du citoyen européen engagé dans l'agenda 2015 ». 110 p. (disponible <http://energies2050.org/les-odd-guide-du-citoyen-europeen-engage-dans-lagenda-2015/>).

“ L'élément déterminant novateur du rapport 2018 est son approche par types d'acteurs qui permet de sensibiliser et d'impliquer tout le monde et favorise ainsi les partenariats souhaités par l'ODD17 ”

Pour les collectivités territoriales : une mobilisation inégale et en suspens

Trois ans après la réforme territoriale, on peut constater son assimilation progressive, notamment à travers l'élaboration des schémas. Mais, contrariée notamment par les questions budgétaires, cette réforme semble encore freiner toute autre prise en charge de nouveaux enjeux, alors que l'Agenda 2030 aurait peut-être pu être un facilitateur de cette assimilation et que la mobilisation des territoires est un facteur clé de sa réussite.

Un contributeur note justement une « dissonance cognitive » entre l'ampleur reconnue des défis à relever et l'expression majoritairement locale des politiques en place, sauf expérimentations et initiatives aussi méritoires qu'isolées et malgré l'ouverture du contexte de décentralisation.

On peut aussi relever à l'origine de ce constat, un déficit de portage politique de certaines associations d'élus, révélateur d'une mobilisation à faire progresser chez les élus territoriaux. Il manque des leviers intermédiaires : agences régionales, plateformes régionales multi-acteurs dédiées au développement durable, associations, réseaux d'entreprises... Toutefois, l'État s'étant mis en ordre de marche, on peut espérer que les collectivités embrayent rapidement.

Dans certains cas, la coopération décentralisée témoigne un peu plus de la mise en œuvre des ODD - même non affichée comme telle - que des nombreuses actions sur les territoires eux-mêmes.

Pour les entreprises et le secteur privé : l'amorce d'une stratégie d'intégration pour les plus grandes d'entre elles

On note par contre ici une appropriation progressive et manifeste, facilitée par l'effet COP 21 – surtout quand certains, mais pas tous, considèrent qu'il faut d'abord s'appuyer sur le climat pour mettre en œuvre efficacement les ODD - et par l'émergence d'une conscience d'« opportunités business ».

Pour révéler la valeur ajoutée des ODD dans les stratégies des entreprises, se dessinent plusieurs voies d'intégration, en 4 niveaux : l'affichage marketing, le reporting,

le dialogue parties prenantes -avec l'apparition de la nouvelle partie prenante « planète » -, et l'élaboration de nouveaux produits et services ODD. Mais, à l'image des collectivités, cette stratégie doit être consolidée par la montée en puissance de niveaux intermédiaires (chambres consulaires, organisations professionnelles, syndicats, parties prenantes, plateforme RSE...) notamment pour les PME/ETI qui restent largement imperméables au mouvement d'appropriation des ODD, à de très rares exceptions près. La définition d'axes prioritaires, permis notamment par des analyses de matérialité, est également mentionnée.

Enfin il est important de souligner le rôle à jouer par les syndicats, qui sont des relais indispensables à la communication des informations et aux formations permettant aux salariés d'être force de propositions et de contribuer à l'intégration des ODD aux stratégies des entreprises. A l'heure actuelle, les syndicats se sont appropriés les ODD comme objet théorique, mais les actions concrètes et les retombées auprès de la base militante et des entreprises sont encore en perspective.

Pour les établissements d'enseignement et de recherche et pour la jeunesse : un terreau fertile à cultiver

L'enjeu de la prise en compte de l'Agenda 2030 pour la jeunesse, donc pour les générations futures, n'est pas seulement l'information (notamment via les réseaux numériques et sociaux), mais aussi leur mobilisation : engagement politique, associatif (sous réserve du maintien des moyens des associations), actions de consommation, organisations de jeunes, renforcement de leur autonomie, échanges entre établissements Nord-Sud... L'intégration des ODD au système éducatif et au monde de l'enseignement est également bien évidemment mise en avant.

Pour les associations et les réseaux : la reconnaissance et l'élargissement

La reconnaissance du rôle crucial des ONG pour l'appropriation est soulignée : communication auprès du grand public, mobilisation des différents réseaux (Comité 21, FONDA, Mouvement associatif et Coordination Sud, 4D, Orée, C3D³, Convergences, ENERGIES 2050, PFE,

3. Collège des Directeurs du développement durable : association fonctionnant comme un réseau d'échanges et de bonnes pratiques entre directeurs de développement durable d'entreprises
4. Green Climate Fund = fonds verts pour le climat

Malgré ces progrès manifestes, quoiqu'inégaux en fonction des acteurs, il reste encore difficile de répondre précisément à la question posée de l'impact réel de l'Agenda 2030 sur les comportements des acteurs non étatiques

UNIOPPS, GCF⁴, CERDD et Agences régionales, Green Cross, GERES, CPU, Vivapolis, ...), vigilance et tiers de confiance de l'action des pouvoirs publics et des entreprises - processus de mise en œuvre, évolution des indicateurs...-, projets et actions de mise en œuvre, en partenariats multi-acteurs ou non...

Il est fait le constat d'une disparité entre ONG « averties » et les autres : méfiance vis-à-vis des concepts venant de l'ONU, complexité des ODD, déficit de moyens, concurrence d'autres textes institutionnels. Là encore, l'importance des corps intermédiaires est mentionnée pour lever les doutes, désamorcer les réticences en développant des outils méthodologiques ou de sensibilisation afin d'expliquer qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle contrainte mais bien d'un nouveau cadre d'action, pour aller plus loin que les pratiques actuelles.

Enfin, l'élargissement bénéfique des associations des secteurs « médico-social, social, insertion, santé, culturel, éducation populaire » aux réseaux des associations environnementales et développement durable, et réciproquement, tant en nombre d'impliquées qu'en contenu enrichi, est jugé indispensable, ne serait-ce que pour répondre aux limites de leur développement que toutes ressentent : passerelles, valeurs, sens, actions concrètes (consommation durable), suivi interactif...

Malgré ces progrès manifestes, quoiqu'inégaux en fonction des acteurs, il reste encore difficile de répondre précisément à la question posée de l'impact réel de l'Agenda 2030 sur les comportements des acteurs non-étatiques : assimilation encore incomplète, insuffisance de l'échantillonnage, difficultés de mesure, diversité des contextes de chaque acteur... Cependant, l'observation de cette évolution positive de l'appropriation des comportements, notamment des acteurs privés, laisse à penser que les ODD peuvent constituer un « accélérateur de la transition ».

L'appropriation par les pratiques

Comme en 2017, les Nations Unies ont décidé de se pencher sur une série limitée d'ODD, en l'occurrence les ODD 6 (eau), 7 (énergie), 11 (villes et communautés), 12 (consommation et production) 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats et moyens de mise en œuvre) pour en

évaluer la progression à travers le monde. Comme il a été dit, ce rapport n'a pas vocation à dresser l'état d'avancement statistique et quantitatif, rôle qui revient à l'Etat et qu'il prépare actuellement en vue du FPHN 2018⁵.

Les contributions du présent rapport relatives aux six « ODD de l'année » viennent donc compléter les bilans faits par l'État et sont aussi à comparer avec ceux de l'étude récente de l'OCDE⁶. Elles présentent un certain nombre d'initiatives et d'actions remarquables, caractérisées par leur côté systémique, universel et concret, comme souhaité au départ de l'exercice, mais dont il faut en même temps avertir du risque de décalage entre des objectifs perçus comme « peu opératoires » et les enjeux opérationnels de certains types de production, comme la ville ou les territoires.

Le caractère systémique des ODD, leurs interrelations, leur complexité intrinsèque apparaissent très clairement dans un certain nombre de contributions. Ainsi, celles sur l'ODD 6 et sur l'ODD 15 montrent bien la contribution de l'eau et de la biodiversité à « l'atteinte de nombreux autres ODD ». Celle sur l'ODD 11 présente l'approche systémique et intégrée qui devrait présider à la construction de la ville et des territoires et qui accueille en même temps les innovations liées aux autres ODD. Celle sur l'ODD 7 montre que la question énergétique concerne tous les autres secteurs, notamment la biodiversité. Enfin les interdépendances des modes de production et de consommation sont illustrées par l'ODD 12.

Le caractère universel des ODD transparaît clairement dans toutes les contributions : la transition énergétique concerne toute la planète et modifie les modes de vie de chacun d'entre nous, que l'on soit d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Nord ou du Sud ou d'Europe (la « citoyenneté énergétique »). Les pratiques et les comportements issus d'une production et d'une consommation durables intéressent et impactent ou impacteront tous les habitants du monde, tôt ou tard. C'est la raison pour laquelle la plupart des contributions soulignent le « langage commun » que constitue les ODD, la vision intégrée et le partage qu'ils induisent.

Le caractère concret enfin est illustré par les initiatives et les bonnes pratiques présentées dans le rapport. Ces expériences peuvent être valorisées et les outils les plus pertinents peuvent être reproduits. Il est aussi souligné que les solutions techniques ne doivent pas être isolées,

5. Siège des Nations Unies à New York, du 9 au 18 juillet prochains.

6. Étude OCDE sur la « mesure de la distance à parcourir pour atteindre les ODD : le cas de la France », juin 2017.

mais s'accompagner de changements de pratiques des usagers, ce qui rejoint le caractère systémique. Toutes ces pratiques ont valeur d'exemples pour l'acculturation et l'essaimage.

Pour répondre ici aussi à la question posée de la concorde de ces initiatives avec les ODD et de leur appropriation pratique par les acteurs non-étatiques, on peut dire qu'elles témoignent d'une certaine effectivité, d'abord liée à leurs caractères systémique, universel et concret, à défaut d'en avoir évalué scientifiquement l'efficacité. Cependant, et malgré des batteries d'indicateurs à toutes les échelles, il est complexe de discerner ce qui ressort de l'impulsion donnée par les ODD de celle émanant de la mise en œuvre des politiques et des actions traditionnelles.

Mais on peut à minima affirmer qu'elles ont l'avantage d'apporter de la « lisibilité à la transformation », d'ailleurs inscrite dans l'intitulé de l'Agenda 2030 : « Transformer notre monde », ce qui n'est pas le moindre des facteurs d'acculturation par l'exemple.

L'appropriation de l'ODD 17

L'ODD 17 étant une constante du rapportage annuel des pays devant les Nations Unies, sa qualité transversale se manifeste ainsi en tant que telle, à côté des ODD thématiques, au sein des contributions 2018 des acteurs non-étatiques sous plusieurs angles : la coopération multi-acteurs, les niveaux intermédiaires, les outils facilitateurs, la « co-construction du bien commun », notamment dans les territoires, la coopération internationale.

L'élément déterminant novateur du rapport 2018 est son approche par types d'acteurs : en effet, l'Agenda 2030, hormis l'ODD 17, propose des entrées thématiques, même si leur mise en œuvre doit être systémique, alors que l'approche par types d'acteurs permet de sensibiliser et d'impliquer tout le monde et favorise ainsi les partenariats souhaités par l'ODD 17. Dans cet esprit, **plusieurs contributions font valoir l'importance des niveaux et corps intermédiaires pour faciliter l'appropriation**, ce qui n'était pas mentionné en tant que tel en 2017 - sauf indirectement au travers de la recommandation relative aux plateformes et aux réseaux.

Comme en 2017, les acteurs mentionnent les concepts et outils facilitateurs de la mise en œuvre de cet ODD : la transversalité, l'acculturation et l'éducation, le dialogue parties prenantes, la RSE et la RSO, le projet de loi PACTE et les démarches voisines, la formation, l'Observatoire des partenariats, la diffusion des bonnes pratiques en open source, ...

L'un des contributeurs souligne aussi les bienfaits en tant que tels de la « co-construction du bien commun », ce qui devrait inspirer la feuille de route nationale, à travers trois niveaux :

- Le cadre collectif national (« faire société », « faire ensemble », intérêt général) grâce à une « vision partagée », à une « action collective transformatrice » et à une « gestion régulatrice » ;
- Les territoires ;
- La transformation des organisations (qui peut se prolonger par types d'acteurs).

Enfin, il faut ajouter la redéfinition des conditions de l'aide publique au développement par le CICID du 8 février et la poursuite de la coopération Nord-Sud.

À mi-chemin entre les comportements et les pratiques, l'ODD 17, même s'il est le plus difficile à appréhender pour les acteurs non étatiques – une écrasante majorité de cibles étant à destination des Etats et des organisations internationales - est sans doute l'ODD le plus « approprié » dans le double sens du terme : à la fois par nécessité d'alliances pour mieux construire, voire pour survivre, par conviction éthique d'ouverture aux autres et par réalisme en regard des défis posés par la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Ce constat positif ouvre ainsi pleinement la voie à l'essor des coalitions et des alliances entre les acteurs et la puissance publique et entre les acteurs non-étatiques eux-mêmes ■